

Délégation Aménagement
Territorial

Direction de la Mobilité

Unité Territoriale Ouest

8 Route Départementale
613
27550 Nassandres

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 26-AT-0124

Portant réglementation de la circulation
sur la RD 131 du PR 12+0625 au PR 12+1048 (Saint-Germain-la-Campagne)
situés hors agglomération
à l'occasion de travaux de réfection d'étanchéité sur l'ouvrage d'art PS 2303 ALIS,
du 2 mars 2026 au 8 mai 2026

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'EURE

Affaire suivie par
Unité Territoriale Ouest

Tél : 02 32 46 75 74

Courriel :
unite-territoriale-
ouest@eure.fr

Réf. Littéralis : **DAV011205**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,

Vu le Règlement Départemental de Voirie,

Vu l'avis favorable du Préfet en date du 13/02/2026,

Vu L'avis Favorable Du Conseil Départemental Du Calvados En Date Du 23/01/2026,

Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de l'Eure en vigueur, donnant délégation de signature, conformément à l'article L. 3221-3 du code général des collectivités territoriales au responsable de l'Unité Territoriale Ouest,

Vu la demande en date du 02/02/2026 émise par DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION devant réaliser des travaux de réfection d'étanchéité sur l'ouvrage d'art PS 2303 sur la RD 131, pour le compte d'ALIS (A28),

Considérant qu'afin de garantir la sécurité des usagers et riverains au droit du chantier, il convient de réglementer la circulation sur la RD 131 du PR 12+0625 au PR 12+1048 (Saint-Germain-la-Campagne) situés hors agglomération,

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 02/03/2026 et jusqu'au 08/05/2026, la circulation des véhicules est interdite RD 131 du PR 12+0625 au PR 12+1048 (**route barrée 24h/24h**).

Article 2 : À compter du 02/03/2026 et jusqu'au 08/05/2026, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant:

DéviatiOn n°1 depuis Broglie vers Saint-Germain-la-Campagne

- Par la RD 438 Broglie vers Montreuil-l'Argillé
- Par la RD 819 Montreuil-l'Argillé vers La Chapelle-Hareng puis par la RD 519 (département du Calvados) vers Orbec
- Puis Par la RD 2 (département du Calvados) Orbiqnet vers la RD 145 (département de l'Eure) Germain-la-Campagne

Article 3 : À compter du 02/03/2026 et jusqu'au 08/05/2026, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant:

DéviatiOn n°2 depuis Saint-Germain-la-Campagne vers Broglie

- Par la RD 145 Saint-Germain-la-Campagne (département de l'Eure) vers la RD 2 Orbec (département du Calvados)
- Par la RD 519 (département du Calvados) Orbec vers la RD 819 (département de l'Eure) La Chapelle-Hareng, Montreuil l'Argillé
- Puis par la RD 438 Montreuil l'Argillé vers Broglie

Article 4 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (huitième partie) sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus.

Article 6 : Les dispositions définies par le présent arrêté substituent temporairement les dispositions antérieures et contraires.

Article 7 : Affichage de l'autorisation :

Le pétitionnaire est tenu d'afficher une copie du présent arrêté de part et d'autre du chantier sur la signalisation qu'il aura mise en place.

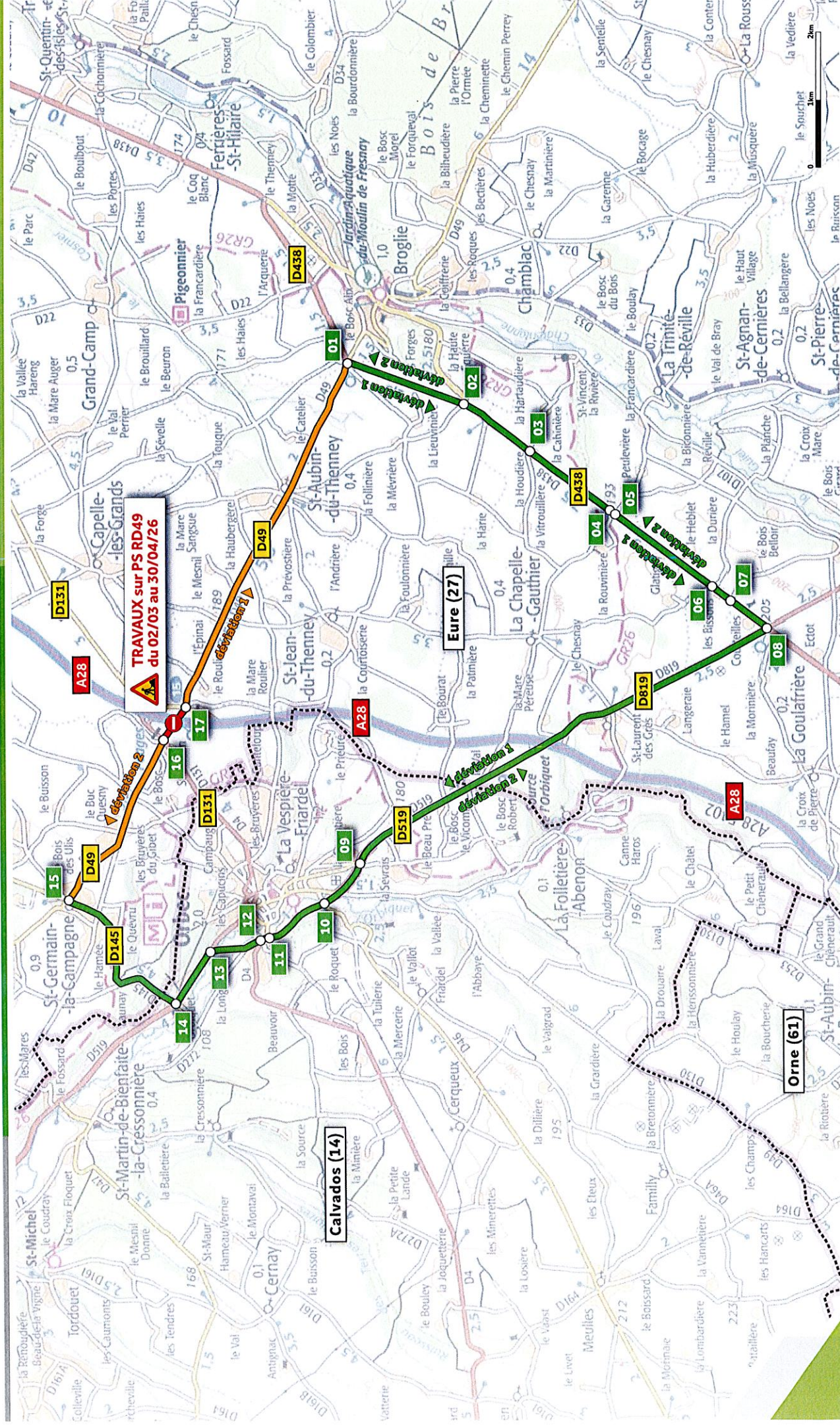
Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen, 53 rue Gustave Flaubert 76000 Rouen, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

En cas de litige, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérécoeurs Citoyens accessible via le site internet www.telerecoeurs.fr

Article 9 : le Président du Conseil Départemental,
les Maires des communes de Saint-Germain-la-Campagne, Broglie, La Chapelle-Gauthier, La Trinité-de-Réville, La Goulafrrière, Saint-Aubin-du-Thenney, Montreuil-l'Argillé, La Vespière-Friardel et Orbec,
le Commandant du Groupement de Gendarmerie,
l'entreprise chargée des travaux,
sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée au Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et au Pôle Transports Régional.

Fait à Nassandres sur Risle, le 13/02/2026
Pour le Président du Conseil départemental,
Le responsable de l'Unité Territoriale Ouest,
Cyril SIMON





DANOU 205
26. AT-0124

RD 131 du PR 12+0625 au PR 12+1048
Hors AGGLO 2^{ème} cat

PS 2303

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports	Demande d'arrêt de police de la circulation Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1 Gestionnaires des réseaux routiers	 N° 14024*01
Le demandeur Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☐		
Nom : Prénom : Dénomination : <u>Demathieu Bard Génie Civil</u> Représenté par : <u>MÉLOT Paul</u> Adresse Numéro : <u>4b</u> Extension : <u>route</u> Nom de la voie : <u>de l'Épinette</u> Code postal : <u>77340</u> Localité : <u>Pontault Combault</u> Pays : <u>France</u> Téléphone : <u>06 73 08 16 23</u> Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel : <u>paul.melot</u> @ <u>demathieu-bard.fr</u>		
Si le bénéficiaire est différent du demandeur Nom : Prénom : Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Code postal : Localité : Pays : Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel : @		
Localisation du site concerné par la demande Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° <u>49</u> Voie communale n° Hors agglomération ☐ En agglomération ☐ Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐ Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Code postal : Localité : <u>PS 2303</u> <u>St Germain la Campagne</u>		
Nature et date des travaux Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui, indiquer la référence : Description des travaux : <u>Réfection de l'étanchéité</u> Date prévue de début des travaux : <u>02 03 2026</u> Durée des travaux (en jours calendaires) : <u>063</u>		
Réglementation souhaitée Durée de la réglementation (en jours calendaires) : Date de début de réglementation : <u>02 03 2026</u> Restriction sur section courante ☒ Restriction sur bretelles ☐ Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐ Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☒ Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐		

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds



Stationner

véhicules légers

poids lourds



Dépasser

véhicules légers

poids lourds



Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

plan de déviation

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur



Une entreprise spécialité



Nom :

Prénom :

Dénomination :

Représenté par :

Adresse Numéro :

Extension :

Nom de la voie :

Code postal

Localité :

Pays :

Téléphone

Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

@

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers



Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème}



Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème}



Schéma de signalisation



Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}



J'atteste de l'exactitude des informations fournies



Fait à : *Monnai* Le : *02 02 2026*

Nom : *MELLOT*

Prénom : *Paul*

Qualité : *Conducteur de Travaux*